

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION N° 2016-004**

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY*

**Absents représentés :**

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX.  
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

**Absente excusée :**

*Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

*Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant que la situation médicale d'un agent, actuellement positionné sur le grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, nécessite de procéder à son reclassement professionnel sur un poste administratif,

Considérant qu'il a été décidé de procéder à son reclassement sur un poste de secrétaire polyvalente,

Considérant que l'autorité territoriale souhaite mettre le grade de l'agent en adéquation avec les missions qui lui sont confiées,

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs de la commune à jour en créant un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu la consultation du comité technique du 2 février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

## 22 VOIX POUR - 6 ABSTENTIONS

**Article 1 :** Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 2 :** Précise que le tableau des effectifs de la commune est ainsi modifié :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	3	Temps complet

**Article 3 :** Précise que la rémunération sera celle afférente au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire à prendre tout arrêté y afférent.

**Article 5 :** Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

**Article 6 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,  
Gérard GUILLE

